

Compte rendu du conseil municipal du Mardi 22 avril 2014

Membres présents à la séance : Mme Christine GALILEI, R. SALEMBIER, M. DUCROS, S. CORGIER, B. BOURBON, Gaëlle CHARPIN, JM DURDILLY, JM. GARNIER, JM. LERISSEL, JF. LACROIX, AM. LLOMBARD, R. MAYNARD, Y. MOREAU, S. VIGNON

Secrétaire élue : Gaëlle CHARPIN

Absent et excusé : S. KASPRZYK (pouvoir donné à JM. LERISSEL)

Le Conseil Municipal de ce mardi 22 avril 2014 avait pour ordre du jour :

- 1/ Approbation du compte rendu du conseil municipal du 5 avril 2014.
 - 2/ Délégation au Maire de certaines attributions du conseil municipal
 - 3/ Désignation du Délégué titulaire et suppléant à la COR (communauté de l'Ouest Rhodanien)
 - 3/ Indemnités de fonction au Maire et aux Adjoints
 - 4/ Désignation des délégués de la commune au SYDER (syndicat départemental d'énergie du Rhône)
 - 5/ Désignation des délégués de la commune au comité intercommunal du Syndicat intercommunal de distribution d'eau Rhône Loire Nord
 - 6/ Composition du conseil d'administration du CCAS
 - 7/ Désignation des membres du CCAS
 - 8/ Désignation du correspondant défense
 - 9/ Formation des commissions communales
- Questions diverses

1/ Approbation du compte rendu du conseil municipal du samedi 5 avril 2014

Lecture du procès-verbal de l'élection de Madame le Maire.

2/ Délégation au Maire de certaines attributions du conseil municipal

Madame le Maire expose que les dispositions de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales donne au Conseil Municipal la possibilité de lui de déléguer pour la durée de son mandat certaines attributions de cette assemblée. Considérant qu'il y a intérêt, en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale et la gestion quotidienne de la collectivité. Le conseil municipal charge Mme le Maire, pour la durée de son mandat, de prendre toutes les décisions prévues à l'article L2122-22.

En cas d'empêchement de Mme le Maire, les adjoints seront chargés chacun en ce qui le concerne de prendre en son nom certaines décisions pour lesquelles un arrêté de délégation sera établi pour chaque adjoint.

Adopté à l'unanimité

3/ Nomination du Délégué titulaire et suppléant à la COR (communauté de l'Ouest Rhodanien)

Madame le Maire indique au conseil municipal que consécutivement à l'élection du maire et des adjoints qui a eu lieu en date du 5 avril 2014, il y a lieu de nommer le conseiller communautaire - **Dans les communes de moins de 1 000 habitants** Les conseillers communautaires ne sont pas élus au suffrage universel direct mais sont désignés automatiquement en suivant l'ordre du tableau du conseil municipal du 5 avril 2014, le délégué et le suppléant pour la COR sont :

TITULAIRE	SUPPLEANT
Christine GALILEI	René SALEMBIER

4/ Indemnités de fonction au Maire et aux Adjoints

Madame le Maire rappelle les dispositions légales applicables, à savoir :

Pour le Maire : l'indemnité peut s'élever jusqu'à 31% de l'indice 1015 du barème de la fonction publique et en fonction du nombre d'habitants (de 500 à 999).

Pour les adjoints : l'indemnité peut s'élever jusqu'à 8,25% de l'indice 1015 du barème de la fonction publique et en fonction du nombre d'habitants (de 500 à 999).

Madame le Maire propose une réduction des indemnités du Maire et des Adjoints comme suit :

Christine GALILEI	25,4%	965,57 euros
René SALEMBIER	7,60%	288,91 euros
Marc DUCROS	7,60%	288,91 euros
Stéphane CORGIER	7,60%	288,91 euros

Adopté à 14 voix pour et 1 abstention

5/ Désignation des délégués de la commune au SYDER (syndicat départemental d'énergie du Rhône)

M. Corgier Stéphane a été nommé titulaire, M. Maynard Romain suppléant.

Adopté à l'unanimité

6/ Désignation des délégués de la commune au comité intercommunal du Syndicat intercommunal de distribution d'eau Rhône Loire Nord

M. Jean-François Lacroix a été nommé titulaire, M. Jean-Michel Garnier suppléant.

Adopté à l'unanimité

7/ Composition du conseil d'administration du CCAS

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'en application de l'article 7 du décret n°95-562 du 6 mai 1995, relatif aux centres communaux et intercommunaux d'action sociale (CCAS). Présidé de droit par le Maire, ce conseil est composé à parité d'élus municipaux et de membres issus de la société civile, dans une proportion de 8 minimums et 16 maximums, en plus du Maire. Une moitié est désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par Madame le Maire. Madame le Maire propose de fixer le nombre des membres à 10.

Adopté à l'unanimité

8/ Désignation des membres du CCAS

Madame le Maire expose au conseil municipal que conformément au décret n°95-562 du 6 mai 1995 modifié, relatif aux centres d'action sociale, la moitié des membres du conseil d'administration d'action sociale (CCAS) sont élus par par le conseil municipal.

Une liste de candidats (élus) est présentée,

Membres élus	Membres nommés
Jean Marc DURDILLY	Odile DOUCET
Sylvie VIGNON	Geneviève FERRAND
Anne Marie LLOMBARD	Catherine Moucaud
Gaëlle CHARPIN	Cécile Schuers
Brigitte BOURBON	Emmanuel RONZOn

Adopté à l'unanimité

En relation avec le CCAS

Représentants à la passerelle :

Madame Brigitte BOURBON, titulaire

Mme Geneviève FERRAND et Mme Odile DOUCET, suppléants.

Deux représentants ont été désignés à l'épicerie sociale, Mme Anne-Marie LLOMBARD et M. JM. DURDILLY.

9/ Nomination du correspondant défense

Mme le Maire rappelle que sur demande des services de l'état il convient de nommer un conseiller défense qui aura pour vocation d'être l'interlocuteur privilégié auprès du Ministère de la défense, chargé des questions relatives au recensement. Madame le Maire a été désigné correspondant défense.

Adopté à l'unanimité

COMMISSIONS COMMUNALES

Nom de la commission :	Rôle :	Membres :
Bâtiment	Entretien bâtiments publics, rénovation, projets de construction, ...	RESP : Stéphane Corgier JM Lérissel JM Garnier Sylvie Vignon JF Lacroix
Voirie	Entretien chemins enrobés, numérotation métrique, embellissement, fleurissement, gestion matériel et véhicules, ...	RESP : René Salembier AM Llombard Sylvie Vignon JM Durdilly JM Lérissel
Bois	En partenariat avec l'ONF, gestion des forêts communales (coupes, ...)	RESP : René Salembier JF Lacroix Stéphane Corgier
Vie associative et culturelle	Liens avec les différentes associations.	RESP : Romain Maynard Brigitte Bourbon Yohel Moreau Sylvie Vignon
Urbanisme	Emission d'avis sur projets de construction / agrandissement / aménagements ; carte communale.	RESP : René Salembier Marc Ducros JM Lérissel JM Garnier Romain Maynard Brigitte Bourbon
Information Communication	Réalisation bulletin municipal, note d'information..... Gestion du site Internet.	RESP : Gaëlle Charpin AM Llombard Brigitte Bourbon JM Durdilly RESP : Romain Maynard
Activités économiques et tourisme	En lien avec la COR ; Village d'accueil.	RESP : Marc Ducros Brigitte Bourbon Stéphane Corgier 1 personne commission environnement selon besoins
Affaires sociales	Gestion des écoles, enfance, jeunesse, 3 ^{ème} âge.	RESP : Christine Galilei Sylvie Vignon AM Llombard Gaëlle Charpin JM Durdilly
Finances	Préparation et gestion du budget.	RESP : Marc Ducros Brigitte Bourbon JM Garnier Romain Maynard JF Lacroix René Salembier (lancement)
(Création) Environnement	Transversale à toutes les commissions	RESP : Yohel Moreau AM Llombard JM Garnier Marc Ducros René Salembier

Questions diverses

-Horaires de la mairie :

Horaires d'ouverture de la mairie à compter du 1^{er} juin 2014				
	Lundi Mardi Jeudi Vendredi	Mercredi	Samedi	EXCEPTION :
Matin (ouverture au public)	8h30-12h00	8h30-12h00	9h00-12h30	<i>Fermeture le 3^{ème} samedi du mois, remplacé par le mercredi après-midi qui précède.</i>
Après-midi (permanence téléphonique)	13h00-16h30	/	/	

Permanence le samedi matin de 10h00 à 12h00 de Madame le Maire et ses adjoints. Il est également possible de les rencontrer sur rendez-vous.

La mairie sera fermée du lundi 5 mai 2014 au samedi 10 mai 2014 inclus. Permanence secrétariat mardi 6 mai de 10h00 à 12h00, la permanence de Mme le Maire sera maintenue le samedi 10 mai 2014.

Une visite des bâtiments communaux par les élus est prévue le samedi 31 mai 2014.

Madame le Maire lève la séance.

Intervention de M. Régis PEGON au nom des parents d'élèves de l'école Ste Agathe: il souhaite s'excuser pour l'attitude des exposants après la brocante, des objets encombrants invendus ont été retrouvés dans les poubelles de manière assez conséquente, restant à charge de la municipalité. Recherche d'une solution pour 2015.

Le Maire

Christine GALILEI